N°17 - Mars 2009

caro

canne

2€

Le magazine des professionnels de la canne

Les avancées de la campagne 2008



→ Electricité-bagasse
l'espoir de revenus supplémentaires page 6

→ Nouveau ver blanc
appel à témoin page 7

→ Sylvestre Lamoly
nouveau co-président de l'interprofession page 12

cahier technique page 13

Contrôle des exploitations
Ce qu'il faut savoir


Aider les jeunes exploitations à se développer fait partie de notre culture.
Charte Terre Entreprise
Pour bien réussir son installation.
Groupama
Toujours là pour moi.
N°Azur 0 810 261 261
coût d'un appel local depuis un poste fixe
www.groupama.fr

> sommaire

3 Editorial

4-5 Le monde de la canne et du sucre

- L'actualité française, européenne et mondiale de la canne et du sucre.

6-13 Actualités

- Electricité-bagasse : le dossier en bonne voie
- Le nouveau ver blanc
- Collecte des EVPP
- Lutte contre les rats
- Le CTICS certifié ISO 9001
- SR : l'enjeu de la sécurité alimentaire
- Le PGE en place
- Caro Canne plébiscité
- Rangs jumelés : premières récoltes en 2009
- Sylvestre Lamoly, nouveau co-président de l'interprofession
- Le Merlin homologué

14-21 Dossier

LES AVANCÉES DE LA CAMPAGNE 2008

- Portraits : Jean-Jacques Virapin (Piton Saint-Leu), Dominique Teyssedre (Saint-André), Jean-Danylo Taïlamé (Saint-Leu)

22 Fiche

- Culture de la canne à sucre : 10 préconisations de base pour réussir Les conseils de saison

I-VIII Cahier technique

- Contrôle des exploitations Ce qu'il faut savoir

CARO CANNE N°17 - MARS 2009
REVUE TRIMESTRIELLE DE CANNE PROGRÈS

Directeur de la publication :
Bernard Siegmund - Président de l'ARTAS
Coordinateur : Daniel Marion
Rédaction : ARTAS
Bernard Grollier - Olivier Soufflet
Conception et réalisation : High-Tech Consultant
Photos : J.M. Grenier - CEDUS/FLA - SFSR - CERF - CIRAD
Information et abonnement :
ARTAS c/o CERF - BP 315
40 route Gabriel Macé - 97490 Sainte-Clotilde
Tél. : 0262 28 21 29 - Fax : 0262 29 05 07
Imprimerie : NID - N°ISSN 1764-657X
Tirage : 5 000 exemplaires
Diffusion : ARDP et Canne Progrès
Prix au numéro : 2 €
Ont participé à ce numéro :
• Chambre d'Agriculture • CERF • CIRAD • CPCS • CTICS • Conseil Général • DAF • Industriels du Sucre

DÉPARTEMENT DE LA Réunion
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le site de la filière canne-sucre
www.canne-progres.com

Face à nos responsabilités



Les résultats de la campagne 2008 ont quelque peu rassuré la filière, après une campagne 2007 particulièrement mauvaise. Ils montrent que les planteurs, loin de baisser les bras, ont su réagir. Pour autant, tout en saluant les efforts de tous les partenaires de la filière pour surmonter les obstacles au cours de l'année écoulée (hausse des prix des intrants, difficultés de trésorerie...), il convient de regarder en face les problèmes qui demeurent et qui demandent un traitement de fond.

Le premier d'entre eux concerne, bien sûr, le foncier. Le recul des surfaces cultivées devient de nouveau préoccupant, après la stabilisation constatée pendant une décennie. En deux ans, La Réunion a perdu un millier d'hectares de canne. Cette hémorragie doit être stoppée d'urgence. La filière compte beaucoup sur un engagement fort du nouveau Schéma d'Aménagement Régional en ce sens et sur le suivi attentif de sa mise en œuvre.

Dans ce dossier, les collectivités ont une responsabilité majeure. Cependant la filière doit également assumer ses propres responsabilités et rester mobilisée pour augmenter la production et améliorer sa productivité, notamment par le développement de la mécanisation. Une étape importante a été franchie en 2008 avec l'entrée en service de nouvelles coupeuses mécaniques, même si des réglages et des adaptations sont nécessaires sur certains modèles. La diversité de l'offre permet désormais leur intervention sur des terrains très variés. Mais la coupe mécanique ne pourra pas s'appliquer partout et des bras seront nécessaires dans les champs pendant longtemps encore ! La mise au point de nouvelles machines ne doit pas nous faire oublier la question de la main d'œuvre : des solutions sont à rechercher pour améliorer la rémunération des coupeurs.

Il nous faut enfin évoquer l'avenir de *Caro Canne*. Dans notre précédente édition, nous vous faisions part de notre inquiétude quant à la poursuite de sa parution pour raisons financières. Ce cri d'alarme a eu le mérite d'attirer l'attention sur l'utilité de notre magazine confirmée par un sondage réalisé l'année dernière. L'ARTAS, qui porte *Caro Canne* depuis l'origine, en 2003, a décidé de financer avec un reliquat de trésorerie le numéro que vous lisez. Et, si pour les numéros suivants, une participation des moyens publics, envisagée dans un premier temps n'a pu se concrétiser, de nombreuses énergies continuent à se mobiliser pour trouver des solutions et pérenniser le titre. Aujourd'hui, l'ARTAS se tourne vers les instances de l'interprofession pour pouvoir continuer à diffuser, trois fois par an, ses messages au service de la filière et indispensables à la bonne information des planteurs. Je ne doute pas que le CPCS saura trouver le financement nécessaire à la poursuite de cette publication.

Bernard Siegmund
Président de l'ARTAS

Culture de la canne : la «méthode australienne» à l'étude



Queensland : jachère de pois chiches entre deux cultures de canne.

La production cannière australienne est confrontée, depuis des années, à une stagnation du rendement moyen des champs. Face à ce constat, des solutions ont été recherchées : elles se sont traduites par la mise en œuvre du New Cropping System (NCS), «nouveau système de culture», qui fait aujourd'hui l'objet d'expérimentations à l'île Maurice. Spécialiste du NCS en Australie, Allan Garside a animé un atelier de travail fin novembre dans l'île-sœur, auquel le CERF était convié. Le New Cropping System comporte plusieurs volets. Il s'est d'abord attaché à maintenir une partie de la matière organique de la canne dans les champs, en récoltant en vert plutôt qu'en brûlé. Il s'est accompagné d'une pratique de jachère cultivée pour créer une rupture entre deux plantations de canne. Des légumineuses (soja, pois chiche) apportent ainsi au sol l'azote nécessaire à la première année de culture.
Le NCS a aussi consisté à limiter le travail du sol, impliquant une conduite très précise des machines pour éviter tout compactage des rangs de canne. Dans les grandes propriétés australiennes, le pilotage des engins au GPS est de mise. La mise en œuvre de ces techniques exige un aménagement très soigné des parcelles.

Les mauvaises herbes de l'océan Indien mieux connues

Le Programme Régional de Protection des Végétaux (PRPV), porté par la Commission de l'Océan Indien et financé par le Fonds Européen de Développement a été mis sur pied en 2003. Il permet de mutualiser les connaissances sur la défense des cultures entre territoires voisins, comme, par exemple, en matière de lutte contre les mauvaises herbes. De La Réunion aux Seychelles, en passant par Maurice, ou des Comores à Madagascar, les agriculteurs sont régulièrement confrontés à des espèces identiques. Et, malgré les étendues marines qui les séparent, ces îles voient parfois arriver sur leur sol des espèces en provenance d'une de leur voisine.
Les techniciens de l'océan Indien - dont l'équipe de Thomas Le Bourgeois, au CIRAD, - ont uni leurs efforts, pour mener un travail de diagnostic coordonné, visant à connaître précisément les espèces présentes sur chaque île. Ce programme a débouché sur la diffusion, d'un logiciel baptisé AdventOI (Adventices de l'Océan Indien), destiné aux techniciens de terrain.
Graphiquement, avec photos et dessins, sans nécessiter de connaissance botanique, AdventOI permet d'identifier 199 espèces parmi les principales adventices présentes dans la région. A l'aide des seuls caractères végétatifs et en tolérant les erreurs d'observation, un nom peut être mis sur une plante. Pour ce faire, AdventOI présente à l'utilisateur un portrait robot, qui lui permettra de décrire l'échantillon par ses caractères les plus représentatifs.

Cette mise en commun des connaissances facilite l'identification d'une plante faisant son apparition dans une zone. Elle permet de valider les actions de lutte dans l'ensemble des îles. Le PRPV a aussi fait apparaître des comportements différents d'un territoire à l'autre : une espèce, inoffensive sur une île peut être difficile à gérer ailleurs.



Le logiciel AdventOI est disponible sur CD-ROM mais peut également se télécharger sur le site Internet du Programme Régional de Protection des Végétaux : www.prpv.org. Dans la rubrique «Organismes nuisibles», cliquer sur «Savoir les identifier», puis sur «Identifier les mauvaises herbes : AdventOI».

Le congrès national de CER France à La Réunion

En partenariat avec son conseil national, CER France Réunion organise, du 10 au 12 juin 2009 à la Halle des Manifestations du Port, le 17ème congrès annuel de CER France, premier réseau français d'associations de gestion et de comptabilité. Cet événement réunira quelque 400 congressistes et conjoints, présidents, directeurs, administrateurs et cadres, issus de toutes les régions de France métropolitaine et des autres DOM, ainsi que des partenaires locaux, nationaux et institutionnels. Il sera l'occasion de mettre en avant la notion de développement responsable. Son organisation est placée en outre sous le signe de l'éco-responsabilité. Le choix de l'Ile de La Réunion est une volonté des dirigeants du réseau CER France afin de faire connaître localement le réseau tout en mettant en avant les atouts économiques, sociaux, culturels et touristiques de l'île. CER France est présent sur l'ensemble du territoire français avec 800 bureaux répartis à travers le Métropole et l'Outre-Mer. Le réseau réunit 80 entités, emploie 11 500 collaborateurs et compte 320 000 entrepreneurs clients. **Contact : CER France Réunion, tél 0262 58 39 39.**

> Guadeloupe

Cri d'alarme du monde agricole

Composé de quatre syndicats du secteur, le Collectif des Agriculteurs de Guadeloupe a lancé le 14 janvier dernier un cri d'alarme, dans un contexte marqué par le gel du prix de la tonne de canne, l'augmentation du coût des intrants et la baisse de différentes aides publiques. Le taux d'aide à la plantation vient en effet de passer de 45% à 22% en moyenne. De plus, selon le monde agricole, une menace pèse sur la poursuite des aides versées aux SICA cannières, alors que celles-ci ont contracté des prêts bancaires pour financer des travaux aux champs. Le collectif a formulé une liste de revendications portant notamment sur le maintien des aides et la diminution des taxes sur les intrants, estimant que «l'agriculture guadeloupéenne est en danger».
«*De 1989 à 2005, la surface agricole utile s'est contractée de plus d'un quart. Elle ne représente qu'environ 20% de la surface totale contre 27,4% en 1989*», déplore le Collectif, qui constate le mitage du foncier et la disparition de terres agricoles au profit de l'urbanisation. Sur la même période, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 40% en Guadeloupe.

Le CTCS en visite à La Réunion

Jean-Pierre Mauranyapin, directeur du Centre Technique de la Canne et du Sucre (CTCS) de Guadeloupe, a effectué en décembre une mission à La Réunion, où il a rencontré son homologue du CTICS mais aussi des représentants du CERF et du CIRAD.
En Guadeloupe, le CTCS a deux missions principales : la mesure de la richesse des cannes, qui détermine le paiement aux planteurs, mais aussi la production de boutures. A partir de cultures in vitro, le Centre multiplie les boutures qui alimentent des pépinières communales.
«*Par ailleurs, notre activité d'expérimentation nous amène à collaborer régulièrement avec le CIRAD et nous avons également des échanges avec le CERF*, explique Jean-Pierre Mauranyapin. *Le congrès de l'Association Française de la Canne à Sucre, qui s'est tenu en 2008 en Guadeloupe, a permis de resserrer un peu plus ces liens. Mais l'objet principal de notre visite était d'observer la démarche qualité menée ces dernières années par le CTICS, qui a débouché sur une certification ISO 9001 (voir notre article page 9, ndlr). Nous avons souhaité étudier les moyens mis en œuvre dans ce cadre. Nous allons nous lancer dans une démarche qualité plus formalisée que notre système actuel, il nous reste à choisir laquelle*».
Le CTCS de Guadeloupe dispose de trois plates-formes, chacune équipée d'un laboratoire. Lors de sa mission à La Réunion, son directeur était accompagné par Gary Clérence, technicien.

> Brésil

30 millions de tonnes de canne sont restées sur pied

Les sociétés sucrières brésiliennes ont rencontré fin 2008 d'importantes difficultés de trésorerie, liées à la conjoncture internationale (crise financière, baisse des commandes d'éthanol internationales, baisse du cours mondial du sucre) alors qu'elles se sont engagées dans des programmes d'investissements ambitieux. Conséquence : les retards de paiement des livraisons de canne se sont accumulés et certains fournisseurs ont préféré interrompre la récolte. La quantité de canne restée sur pied était estimée fin décembre 2008 à 30 millions de tonnes, soit 6% environ de la production nationale.

L'éthanol devant l'essence

Pour la première fois, en 2008, les ventes d'éthanol ont dépassé celles de l'essence au Brésil. 90% des véhicules du pays peuvent rouler indifféremment à l'essence, à l'éthanol ou avec un mélange des deux. Pendant les deux premiers mois de l'année, marqués par la flambée des cours pétroliers, les ventes d'éthanol ont progressé de près de 45% au Brésil.

> Ile Maurice

Savannah, première usine à broyer un million de tonnes de canne

La Société Usinière Du Sud (SUDS) a fêté l'événement comme il se doit : fin novembre 2008, son usine de Savannah a reçu sa millionième tonne de canne de la campagne. C'est la première fois, dans l'histoire de l'île Maurice, qu'une sucrerie atteint et dépasse le seuil symbolique du million de tonnes broyées. La montée en puissance de l'usine de Savannah illustre la concentration en cours de l'industrie sucrière mauricienne, qui ne comptera plus que quatre sucreries au début de la prochaine décennie. Le site de Savannah abrite également deux tranches d'une centrale thermique bagasse-charbon appelée à être complétée par une troisième ligne de production d'électricité. Une raffinerie de sucre y est d'autre part en cours d'achèvement. Dès cette année, elle fournira du sucre blanc au groupe britannique Tate & Lyle. La création d'une distillerie d'éthanol viendra ensuite compléter l'ensemble. SUDS mène aussi des études en vue de produire de l'électricité éolienne dans la région.

L'ISSCT en congrès à La Réunion

L'International Society of Sugar Cane Technologists (Association internationale des techniciens de la canne à sucre) a organisé en octobre dernier à La Réunion un atelier consacré à l'impact de la canne verte sur le process sucrier. La Réunion, qui a opté pour la récolte en vert plutôt qu'en cannes brûlées, était un hôte tout indiqué pour une quarantaine de spécialistes de la fabrication du sucre, venus du monde entier. Au-delà des questions techniques, les participants à cette semaine de travail ont échangé sur une tendance lourde : l'émergence d'une canne multi-usages, qui ne sera plus seulement cultivée pour son sucre mais également pour son potentiel énergétique et ses différents co-produits. «*Cette évolution entraînera des changements d'itinéraires techniques auxquels il faut se préparer*», souligne Laurent Corcodel, responsable du service « process sucrier » au CERF, qui organisait la manifestation, avec le soutien de l'ARTAS et des Industriels du sucre.

La valorisation énergétique de la canne
en bonne voie

La proposition réunionnaise de revalorisation du prix du KWh issu de la bagasse est solide et argumentée. Elle a été transmise à la commission de régulation de l'énergie (CRE) qui détermine les tarifs de rachat de l'électricité par EDF.



Une première augmentation est attendue cette année.

Les arguments en faveur de la revalorisation du prix de l'électricité produite à partir de la bagasse ne manquent pas. La proposition formulée par la Chambre d'Agriculture et l'interprofession cannière fait l'unanimité. Elle a reçu le soutien du préfet de Région, Pierre-Henry Maccionni. Ce dernier a saisi le Ministre de l'Ecologie qui, lui-même, doit transmettre la proposition à la CRE pour qu'elle apporte rapidement une réponse appropriée.
Le rapport du Préfet propose de porter dès 2009 le prix d'achat de l'électricité produite à partir de la bagasse entre 8,6 centimes d'euros et 12,8 centimes d'euros le KWh. Cette fourchette de prix se fonde sur les tarifs de précédents appels d'offre nationaux de la CRE pour l'achat d'électricité produite à partir de biomasse.

De son côté, l'interprofession demande à ce que dans le futur ce prix soit revu à la hausse en fonction de «l'augmentation de la production énergétique et des capacités de traitement de la bagasse» ; autrement dit en fonction de l'effort qui sera consenti par la filière - planteurs, sucreries et centrales thermiques - pour produire plus de bagasse et plus d'électricité à partir de cette bagasse. Ainsi, au-delà du seuil d'énergie actuellement produit par de la bagasse, la rémunération du kilowattheure sera plus attractive.
A l'heure actuelle, le KWh issu de la bagasse est acheté environ 3 centimes d'euros par EDF aux centrales thermiques. Ce prix est uniquement destiné à couvrir le coût d'exploitation, la bagasse étant considérée comme un déchet. Il n'a d'incidence ni sur les comptes des sociétés sucrières, ni sur le revenu des planteurs. Il n'a rien à voir avec la prime bagasse. En effet, depuis la mise en place des centrales thermiques, les sucreries leur fournissent la bagasse pour recevoir en échange électricité et vapeur nécessaires à leur process. L'économie réalisée sur les installations de production d'énergie des sucreries est alors partagée avec les planteurs, sous forme de prime bagasse. La vente de l'électricité produite par les centrales thermiques de Bois-Rouge et du Gol à EDF ne profite donc ni aux sucreries ni aux planteurs. Si la CRE donne son aval au projet, ce point pourrait prochainement changer. La clause sur les nouvelles valorisations prévue par la convention canne entrerait alors en vigueur pour une répartition négociée de la valorisation énergétique de la canne entre planteurs et industriels du sucre.

L'enjeu est de taille. La Réunion produit environ 600 000 tonnes de bagasse par campagne générant 1/6 de son électricité. L'ambition est de multiplier par 1,3 ce volume de production en 2015 et par 2,3 en 2030. Soit une augmentation du tonnage de bagasse de 30% en sept ans.

Produire plus de sucre mais aussi plus de bagasse, cet objectif est réalisable grâce aux nouvelles variétés issues du programme de sélection du CERF. Ces variétés pourraient être rapidement libérées si le processus engagé auprès de la CRE aboutit.



Appel à témoin contre

le nouveau ver blanc

Les organismes en charge de la protection phytosanitaire des cultures veulent en savoir plus sur ce nouvel insecte. Ils invitent les agriculteurs à les prévenir dès qu'ils repèreront l'adulte ou ses larves.

Alissonotum piceum besucheti, son nom complet, semble encore peu répandu dans l'île et sa menace sur la canne reste limitée. Cependant un réseau d'alerte a été créé afin de centraliser les observations faites sur cet insecte, car les entomologistes en manquent pour évaluer son implantation actuelle.
Il est établi que cette sous-espèce particulière du coléoptère *Alissonotum piceum* vient de Maurice où il est implanté depuis longtemps. A La Réunion, il a été capturé pour la première fois en décembre 2000 au piège lumineux de l'aéroport Roland-Garros. Depuis, sa présence y est régulièrement observée, ainsi qu'au Port. Il a également fait l'objet d'un signalement à Saint-Leu. En juillet 2005, dans la zone de Bois-Rouge (Saint-André), ses larves ont été découvertes pour la première fois dans un champ de canne replanté quatre mois plus tôt.
Sur la base des données recueillies à Maurice, la menace pour la canne de l'*Alissonotum piceum* semble bien moindre que celle du ver blanc déjà connu (*Hoplochelus marginalis*). Des différences notables distinguent les deux insectes. Outre les questions d'aspect, dans le cas d'*Alissonotum piceum*, c'est principalement l'adulte qui cause des dégâts (boutures trouées, bourgeons et base des pousses détruites), beaucoup plus que les larves. En 2002, une évaluation des dégâts à Maurice révélait qu'*Alissonotum* avait détruit 10 hectares de canne.
Par ailleurs, si la menace semble limitée, l'efficacité du Betel sur ce ravageur reste à être étudiée. D'où l'enjeu de l'appel adressé aux agriculteurs par le réseau d'alerte.



Que faire en cas d'observation ?

Si vous identifiez le nouvel insecte *Alissonotum piceum*, ou si vous avez un doute quant à une larve, un hanneton ou un scarabée, contactez le réseau d'alerte :

FDGDON	tél. : 0262 49 44 09
CIRAD	tél. : 0262 49 92 00.
SPV	tél. : 0262 33 36 60.

Comment différencier les deux vers blancs ?

A Maurice, la période de vol de l'*Alissonotum piceum* va de septembre jusqu'à mai (elle est plus étendue que celle du ver blanc réunionnais circonscrite entre novembre et janvier). Ses larves sont présentes dans le sol de juin à novembre. Les vols ont lieu à la tombée de la nuit. Les coléoptères, des scarabées noirs, sont attirés par les lumières des maisons.

Les larves

Les larves des deux insectes sont très semblables. Elles se distinguent essentiellement par la disposition des poils à l'extrémité de leur abdomen.

Les adultes

Le nouveau scarabée est de plus petite taille que le hanneton déjà connu. Il n'a pas le même aspect. Il se distingue en particulier par sa couleur noire, sa brillance et par les rainures longitudinales de ses élytres.



*Extrémité de l'abdomen d'une larve d'*Hoplochelus marginalis*, ver blanc de la canne à sucre.*



*Extrémité de l'abdomen d'une larve d'*Alissonotum piceum*, nouveau ver blanc présent à La Réunion.*



Alissonotum piceum.

Hoplochelus marginalis.

Première collecte des emballages vides de produits phytosanitaires

Mise en place par la chambre d'Agriculture, l'opération, qui s'est déroulée du 16 au 18 décembre, a permis de collecter 3,5 tonnes d'EVPP. Un début.



Les EVPP sont collectés avant d'être expédiés en métropole.

La récupération et l'élimination des emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP) et des produits phytosanitaires non utilisés (PPNU) est un impératif de sécurité sanitaire et environnementale compte tenu de leur dangerosité. En aucun cas les emballages vides ne doivent être brûlés ou abandonnés !
Pour sensibiliser les agriculteurs à cette nécessité, la chambre d'Agriculture a organisé du 16 au 18 décembre 2008 une collecte des EVPP mobilisant les distributeurs de produits phytosanitaires. Dix points de collecte étaient prévus à travers l'île. Sur les 25 tonnes de gisement annuel quantifié à La Réunion, l'opération a permis de récupérer 3,5 tonnes d'EVPP selon les normes de sécurité réglementaires. Ce résultat est inférieur à l'objectif de 5 tonnes fixé par la chambre d'Agriculture, mais constitue néanmoins une base de départ. Les emballages devaient être déposés dans des conditions particulières pour être acceptés : rincés, égouttés, débouchés (bouchon à part) pour ceux de moins de 25 litres ; vidangés, sans trace de produit à l'extérieur et fermés, pour ceux de plus de 25 litres (jusqu'à 200 litres).

Les agriculteurs se doivent d'intégrer les nouvelles méthodes de gestion et d'élimination des déchets agricoles non-organiques. Quels sont les déchets concernés ? D'une part, tous les contenants ayant été en contact avec des produits phytosanitaires : bidons et sacs en plastique, emballages en papier, carton ou métal. D'autre part, les produits phytosanitaires qui, pour diverses raisons, ne sont plus utilisés, notamment quand ils ne sont plus autorisés.

Au plan national, une filière d'élimination de ces déchets fonctionne depuis 2001 avec la société ADIVALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la Valorisation des déchets agricoles). Les EVPP collectés sont éliminés par incinération. En absence d'incinérateur à La Réunion, les EVPP collectés sont broyés avant leur expédition en métropole pour destruction.

Mobilisons-nous contre les rats

Menace pour les plantations de canne à sucre et la santé publique, les rats font l'objet de deux grandes campagnes annuelles de lutte collective menées par les GDON (Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles), auprès des agriculteurs, des communes et des particuliers. Face à la capacité de prolifération des rongeurs, et au risque sanitaire que représente la leptospirose, maladie mortelle pour l'homme, le problème des rats nous concerne tous. Nous devons rester vigilants et participer de plus en plus nombreux aux campagnes de lutte. La FDGDON organise à partir de la mi-mars sa prochaine campagne de lutte collective contre les rats.

Agriculteurs et éleveurs
Pour plus d'informations, contactez la FDGDON
- Zones Ouest, Est et Nord : tél. : 02 62 45 20 00
- Zones Sud : tél. : 02 62 49 44 09

Que vous soyez particuliers ou agriculteurs, n'hésitez pas à contacter la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)
www.fdgdon974.fr



Le CTICS **certifié ISO 9001**

La mesure de la richesse pratiquée par le Centre Technique a obtenu en décembre le label de qualité ISO 9001 : la reconnaissance d'un travail bien fait.

Le plan de modernisation du Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre engagé en 2000 est arrivé à son terme en 2007. 4,3 millions d'euros (apportés à 80% par l'Union européenne et l'Etat) ont été investis pour remplacer la totalité des sondes, moderniser les laboratoires et les appareils de mesure. Une fois ces équipements opérationnels, la réflexion a porté sur les méthodes de travail, dans le cadre d'un système de management de la qualité. Le projet d'une certification à la norme ISO 9001 a rapidement pris forme. Cette démarche, applicable à tous les secteurs d'activité, consiste à s'entourer de garanties pour que le travail d'une entreprise ou d'un établissement apporte une satisfaction maximale à ses clients, sous le contrôle d'un organisme indépendant.
La première étape a consisté à porter par écrit l'ensemble des actes quotidiens qui constituent l'activité de mesure de la richesse. «*Nous avons saisi cette opportunité pour identifier les choses à améliorer, dans tous les domaines*, explique François Brelle, directeur du Centre. *Nous ne partions pas de zéro, une grande partie du chemin était faite, mais la démarche a un peu plus mobilisé les équipes, salariés permanents comme saisonniers. La certification, délivrée après un audit réalisé mi-novembre, l'a officialisé : nos méthodes de travail sont précisément décrites, le personnel est formé pour les appliquer partout et nos appareils sont étalonnés correctement*».
Les 31 permanents et 61 saisonniers du CTICS sont répartis sur 14 plates-formes de réception des cannes et 11 laboratoires d'analyse. Le risque principal, pour le Centre, serait que des habitudes locales fassent varier les méthodes de travail d'un site à l'autre. La norme ISO 9001 garantit leur homogénéité : du Sud au Nord, de l'Est à l'Ouest, les échantillons de chaque planteur sont traités et analysés de la même manière. La certification implique également des contrôles annuels de cette bonne marche par un cabinet d'audit indépendant : le CTICS n'a pas le droit de faire moins bien qu'aujourd'hui, il est incité à faire toujours mieux qu'hier.

Sucrerie de Bois-Rouge déjà certifiée

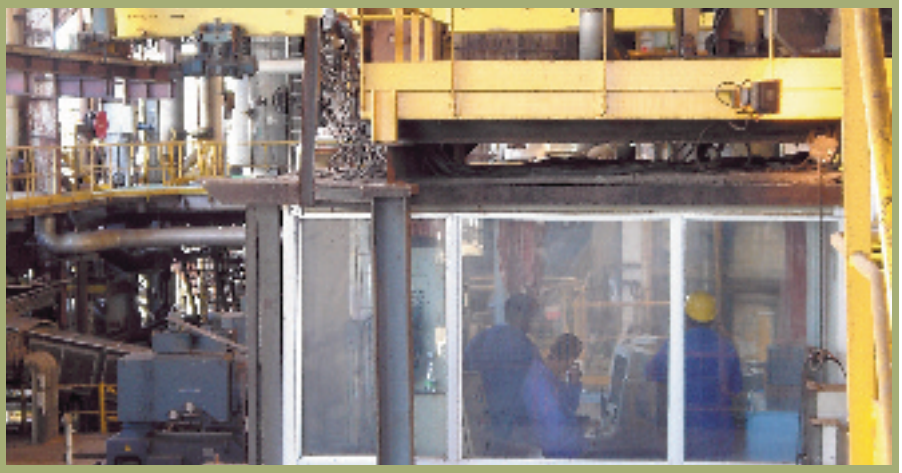
En décembre 2005, la sucrerie de Bois-Rouge a été la première sucrerie de canne européenne a obtenir une certification ISO 9001 pour ses activités de production et de vente de sucre.

Sucre

L'enjeu de la sécurité alimentaire

La sucrerie du Gol a obtenu la certification ISO 22000-2005 pour son management de la sécurité alimentaire dans la production des sucres spéciaux. Un atout supplémentaire pour la filière.

Pour répondre aux exigences du marché, Sucrière de La Réunion s'est engagée depuis deux ans dans une démarche destinée à mettre l'usine du Gol aux normes internationales les plus strictes en matière de sécurité alimentaire. La norme ISO 22000-2005 est délivrée par l'Association française pour l'action qualité (AFAQ). Elle découle de l'application des normes d'hygiène pour la production des aliments (HACCP). Cette démarche a conduit SR à adapter l'organisation de sa production des sucres spéciaux destinés à la consommation directe, qui représentent 40% de la production de sucre de l'usine du Gol.



«*Le management de qualité et de sécurité alimentaire apporte une efficacité supplémentaire dans la gestion de la production industrielle. Il permet de vérifier au jour le jour le bon fonctionnement du système. Toute anomalie est immédiatement repérée et corrigée*» explique Bernard Constant, directeur industriel de Sucrière de La Réunion.
Le norme ISO 22000-2005 implique la mise en œuvre d'un management spécifique de la sécurité alimentaire assurant le suivi et le contrôle permanent de la production à toutes ses étapes. Placé sous la responsabilité d'un ingénieur, Garance Antoine-Vaudin, la sécurité alimentaire s'inscrit dans une démarche de qualité qui mobilise l'ensemble du personnel. Une trentaine de personnes structurent le système de contrôle au sein des différentes équipes de la chaîne de production. Un groupe de 14 salariés s'occupe plus spécialement de la sécurité alimentaire. «*Améliorer la qualité et la sécurité des sucres spéciaux renforce la confiance dans nos produits de nos clients et de nos partenaires*» déclare Bernard Pétin, président de Sucrière de La Réunion. Un enjeu d'importance pour les planteurs également.

Le PGE en place

Le projet global d'exploitation est entré en vigueur le 1er janvier 2009.

Malgré les deux motions de la filière canne à sucre, le PGE est désormais obligatoire pour solliciter les aides européennes du FEADER lors d'investissements supérieurs à 15 000 euros (sauf pour ceux où il est exigé dès le premier euro : bâtiment d'élevage, maîtrise des pollutions, retenue collinaire....).
Tout projet de demande d'aide à l'investissement en travaux d'améliorations foncières, en mécanisation ou en équipement d'irrigation, d'un montant supérieur à 15 000 euros par an, est directement concerné. Tarder à s'engager dans la constitution de son PGE, c'est prendre le risque de voir sa demande de subvention échouer et donc ses investissements prévus, repoussés.
Le PGE réunit deux types d'information :
• d'une part, un diagnostic détaillé de l'exploitation sur les plans économique, technique et environnemental ;
• d'autre part, une feuille de route de l'exploitation précisant les investissements. Il s'agit d'une vision globale de l'exploitation, de son impact sur l'environnement, de sa viabilité et de ses perspectives de développement à cinq ans.
Trois organismes ont été agréés pour constituer les dossiers de PGE pour le compte des agriculteurs : la Chambre d'Agriculture, la Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles (FRCA) et le CER France. La prestation PGE est subventionnée à 75% dans un plafond de 1 500 euros hors taxe (donc 1 125 euros maximum).
Après avoir recueilli les informations nécessaires à la constitution du PGE auprès de l'agriculteur, le technicien agréé saisit ces données sur un nouvel outil informatique, «Info PGE». Cette base de données, accessible par tous les intervenants institutionnels du PGE, permet d'accélérer l'instruction du dossier qu'assure le CNASEA. Une fois constitué, ce dossier est présenté à un comité PGE qui se réunit tous les mois. Au sein de ce comité siègent la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, le conseil Général, le bureau des structures agricoles de la délégation régionale du CNASEA et les trois organismes agréés pour présenter les dossiers. Si le comité rend un avis favorable, le coût de la réalisation du PGE est pris en charge.
S'il représente une obligation réglementaire, le PGE est aussi l'occasion de réfléchir à la gestion de son exploitation et d'anticiper ses besoins d'investissements. Cependant, il constitue une démarche administrative supplémentaire, encore éloignée de la voie difficile de la simplification attendue puisque les régimes d'aides individuelles nécessitent toujours les mêmes documents, quand bien même l'exploitant aurait présenté son PGE. Dans une prochaine étape, «Info PGE» devrait permettre de s'affranchir de ces démarches répétitives. Une perspective qui reste à concrétiser.

Renseignements
Christophe Tavin (DAF Saint-Pierre)
Tél. : 0262 33 36 12
Taos Gentil (CNASEA)
Tél. : 0262 25 51 72.

Dispositif	Seuil PGE
Améliorations foncières	15 000 euros
Prairies	15 000 euros
Bâtiment d'élevage	0 euro
Maîtrise des pollutions	0 euro
Irrigation	15 000 euros
Mécanisation	15 000 euros
Retenue collinaire	0 euro
Diversification végétale	15 000 euros
Investissements horticoles	0 euro
Replantation canne	15 000 euros

Caro Canne plébiscité par ses lecteurs

Une enquête Ipsos montre que 9 planteurs sur 10 connaissent Caro Canne. Le magazine est noté très positivement par ses lecteurs, qui le jugent très utile.

A la demande de l'ARTAS, qui a lancé le magazine en 2003, une première étude du lectorat de Caro Canne a été commandée à Ipsos. Elle a été réalisée du 27 août au 3 septembre 2008, au téléphone, auprès d'un échantillon de 201 planteurs, représentatifs des différentes régions de production et de la taille des exploitations.
Les conclusions de cette enquête sont très positives : «*La lecture attentive et régulière, le nombre de prises en main et le niveau d'archivage élevés montrent bien l'intérêt et le fait que Caro Canne est bien plus qu'un simple relais d'information. Avec une forme et un fond très appréciés, le magazine Caro Canne apparaît comme un outil pratique et adapté à tous les planteurs, petits ou gros livreurs, leur apportant des informations utiles pour leur activité professionnelle*», commente Ipsos.
68% des planteurs qui reçoivent Caro Canne le lisent entièrement ou lisent attentivement une ou deux rubriques. Les lecteurs le consultent en moyenne trois fois et le conservent dans 77% des cas, niveau particulièrement élevé pour un magazine. Toutes les rubriques sont très lues, avec un intérêt particulier accordé à l'actualité de la filière et aux conseils pratiques, aux portraits de planteurs et au cahier technique.
Globalement, Caro Canne obtient un excellent niveau d'évaluation, avec une note moyenne de 7,7 sur 10.
La présentation générale, la qualité des photos, la longueur des articles et la facilité à s'y retrouver sont jugés positivement par plus de 9 lecteurs sur 10. Sur le fond, les articles sont jugés intéressants par 97%, clairs (93%), et pas trop longs (95%).
Le magazine est utile pour l'activité de 9 planteurs sur 10. La fiabilité des informations n'est pas remise en doute (90%) et le magazine est « plutôt objectif » pour 86% d'entre eux.
Sans surprise, 97% des planteurs interrogés souhaitent que Caro Canne continue d'exister.

Rangs jumelés

Premières récoltes cette année

Plantés à partir de février 2008, les premiers tests de rangs jumelés seront coupés la campagne prochaine. La canne a été plantée en deux rangs rapprochés de 50 cm, séparés par un inter-rang de 1,30 m.

Cette première récolte donnera une indication sur l'augmentation potentielle de la production de ce mode de plantation. Toutefois, pour juger de l'intérêt de la technique, qui évite aux engins de rouler sur les rangs de canne, plusieurs cycles de repousse seront indispensables. Pratiqués avec succès en Australie et testés depuis une dizaine d'années à Maurice, les rangs jumelés ont été conçus pour les parcelles où la récolte est mécanisée. A La Réunion, le CERF et le CIRAD ont souhaité réaliser l'expérimentation en milieu réel, les planteurs ne modifiant rien d'autre que l'écartement dans leurs pratiques culturales. Quatre essais ont été lancés dans l'Est, entre Saint-André et Saint-Benoît. En 2009, d'autres régions de l'île seront concernées. Un test complémentaire est effectué à la station du CIRAD, à La Mare, où sont comparées les performances respectives, en rangs jumelés, des deux variétés R 579 et R 582. «*La technique a fait ses preuves ailleurs, mais doit être testée dans les conditions de La Réunion*, résume Daniel Marion, au CERF. *Même quand leur rendement sera équivalent à celui des rangs simples, les rangs jumelés représenteront une réduction du temps de roulage, et du nombre de manœuvres des coupeuses en bout de champ, donc une économie*». La plantation en rangs jumelés permet également une couverture plus rapide du sol par la canne, facilitant ainsi la lutte contre l'enherbement, mais pouvant aussi améliorer le rendement dans les zones d'altitude, mécanisables ou non.



Parcelles pilotes : la preuve par les actes

Pour prouver la pertinence du conseil technique, les techniciens canne de la chambre d'Agriculture vont cultiver eux-mêmes des parcelles pilotes sur des exploitations.

Pour convaincre, rien ne vaut la preuve concrète du résultat. Forte de ce principe, la chambre d'Agriculture a initié, chez un certain nombre d'exploitants volontaires, la mise en place de parcelles pilotes conduites par ses techniciens canne. L'objectif de cette action est de comparer sur chaque exploitation les résultats du technicien à ceux de l'exploitant et montrer ainsi la valeur du conseil technique et des formations.

Nombre de planteurs restent en effet sceptiques sur les conseils qui leur sont apportés. Ils demandent des preuves avant de modifier les pratiques agricoles auxquelles ils sont habitués. C'est dans ce but que des parcelles pilotes d'une surface moyenne de 3 000 m^2 ont été mises à la disposition de techniciens pour une durée de trois ans par neuf exploitants volontaires qui avaient des projets de plantation. La production finale de ces parcelles appartiendra aux exploitants bien évidemment.
Pour que la démarche soit pertinente, les parcelles pilotes sont réparties entre différents bassins canniers : Saint-Benoît, Saint-André, dans les Hauts de l'Ouest (en zone irriguée), Sainte-Rose, Saint-Pierre (en zone irriguée), Tampon, Petite-Ile, Saint-Joseph.
L'intervention des techniciens va de la préparation du terrain pour la plantation à la récolte et couvre ainsi l'ensemble du cycle de culture. Une totale liberté leur est laissée dans le choix de l'itinéraire technique, y compris celui des variétés plantées qui peut être différent de celui des planteurs. «*Cette action permettra notamment d'avoir une approche du coût de la plantation par zone et de comparer les marges brutes au final. Elle favorise aussi le dialogue avec les exploitants*» observe Christophe Gossard, responsable de l'unité canne à sucre de la Chambre d'Agriculture.



Des panneaux en bordure de champs signalent les parcelles pilotes.

Sylvestre Lamoly

Nouveau co-président de l'interprofession

Sylvestre Lamoly a succédé en fin d'année à André Minatchy à la co-présidence du CPCS. Engrais, foncier, nouvelles valorisations de la canne : il évoque ses dossiers prioritaires.



«La filière n'est pas en danger».

Le Comité Paritaire de la Canne et du Sucre (CPCS) compte un nouveau co-président, représentant des planteurs : Sylvestre Lamoly siège désormais aux côtés de Xavier Thiéblin, représentant des industriels. Deuxième vice-président de la Chambre d'Agriculture, il a succédé à André Minatchy le 24 novembre dernier au sein de l'interprofession.

Sylvestre Lamoly est un jeune planteur : âgé de 34 ans, il exploite huit hectares de canne à Piton Saint-Leu. D'abord aide familial sur l'exploitation paternelle, il a suivi diverses formations agricoles dont un brevet professionnel qui lui a permis de s'installer comme agriculteur à titre principal à partir de 1999. «*Les premières années ont été difficiles*, reconnaît-il, *à cause de la sécheresse. L'arrivée de l'eau de l'Antenne VIII, à partir de 2006, a tout changé*».

Syndicaliste de la première heure, élu sur la liste CGPER, le Saint-Leusien assume également un engagement politique : en 2004, il a été élu conseiller régional sur la liste de l'Alliance.

«La ville ne doit plus empiéter sur les champs»

«*A la Région*, dit-il, *je fais régulièrement entendre ma voix, lors des travaux de révision du Schéma d'Aménagement Régionale, pour que les 30 000 hectares alloués à la canne soient précisément localisés, sur les meilleures terres. La ville ne doit plus empiéter sur les champs. On a bien conscience de la croissance démographique et de la nécessité de loger la population. Mais La Réunion doit aussi prendre conscience de la nécessité de préserver son agriculture. La signature de la convention sur le photovoltaïque, l'année dernière, a été une bonne chose. Nous, planteurs, devons aussi montrer l'exemple. Il est naturel de vouloir réserver des parcelles pour les futures cases de ses enfants, mais d'autres solutions existent : les lotissements agricoles construits par la SAFER, c'est la bonne solution*».

Dès ses premières séances de travail au CPCS, Sylvestre Lamoly s'est investi dans le dossier des engrais. «*Maintenant, les prix doivent baisser*, poursuit-il. *Il serait anormal que leur coût reste aussi élevé alors que le prix du baril de pétrole est tombé à 50 dollars. Nous y veillerons. Mais je compte aussi faire avancer les dossiers des engrais organiques. Aucune piste ne doit être négligée*». Autre priorité, pour le co-président planteur : la mise en œuvre de la caisse de portage, qui vise à accélérer le versement des aides à la plantation. «*Il semblerait que des blocages administratifs retardent le lancement du dispositif, nous avons saisi la Direction de l'Agriculture et de la Forêt à ce sujet*», indique-t-il. De même, Sylvestre Lamoly estime que l'interprofession devrait intervenir davantage auprès des fabricants de produits phytosanitaires pour faire connaître les attentes des planteurs de canne à sucre : «*Nous avons du mal à comprendre pourquoi des produits très efficaces sur la canne ne sont homologués que pour le maraîchage. De même, nous voyons des produits homologués évoluer vers une teneur plus basse, donc il faut en mettre davantage pour traiter correctement. Il y a un manque de dialogue avec les firmes métropolitaines qui nous fournissent*».

Un avenir possible grâce à de nouvelles valorisations de la canne

Au-delà de la question du moment, Sylvestre Lamoly affiche sa foi en l'avenir. «*Il nous faut préparer la renégociation du prix du sucre à l'échéance 2014, mais il ne s'agit pas de dire «sauvons la filière canne». La filière n'est pas en danger et tout le monde, à commencer par les élus, doit tenir le même discours. Nous savons bien que le prix du sucre n'augmentera pas. Il faut donc que la canne rapporte davantage, pas seulement avec son sucre. Nous devons avancer sur toutes les pistes de nouvelles valorisations, à commencer par l'énergie. La demande d'augmentation du prix de l'électricité bagasse a de bonnes chances d'aboutir, il nous faut aller plus loin dans les recherches sur la canne fibre*».

Le nouveau co-président du CPCS se félicite, en tout cas, du consensus entre les industriels et les planteurs au sein de l'interprofession. «*Pour avoir participé à la négociation de la précédente Convention canne, j'ai vu nos relations évoluer favorablement*, témoigne-t-il. *Il y a encore dix ans, il y a avait un front entre planteurs et usiniers. Aujourd'hui, on discute, même si des solutions restent à trouver sur certains dossiers.*»